

## Facture d'eau pas très clair

Par **Laayaaa**, le **08/07/2020** à **16:39**

Bonjour,

Nous avons emménager avec mon conjoint en décembre 2019 dans un petit appartement. Tout ce passe très bien jusqu'au jour où notre propriétaire nous envoie la facture d'eau qu'il a écrite lui même à la main, ou soit disant que le prix de l'eau au m3 est de 3.39 hors je viens de me renseigner l'eau de ma commune au m3 est de 1.10 HT.

Je voulais savoir si c'était légal de nous faire payer une « facture » d'eau écrite à la main ?

Cdlit

Par **youris**, le **08/07/2020** à **17:22**

bonjoir,

ce n'est pas un problème de facture à la main, c'est que votre bailleur ne doit pas vous facturer un prix du m3 d'eau supérieur au prix du service des eaux.

salutations